



Lycée Champollion  
1 Cours Lafontaine  
38 026 Grenoble Cedex  
Tel : 04 76 85 59 59  
Fax : 04 76 85 34 59

# RÈGLEMENT INTERIEUR INTERNAT

Le règlement d'internat précise les droits et devoirs de chaque interne en tant que membre d'une collectivité. L'internat accueille les étudiants de CPGE du lycée Champollion.

Au titre de cet accueil exclusivement réservé au post-bac, majeurs et mineurs sont soumis aux mêmes règles et horaires.

A ce titre, en cas de manquement aux principes et modalités définis ci-après, le Chef d'Etablissement prendra toute mesure disciplinaire appropriée pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

**Dans les 15 jours qui suivent la rentrée, les familles doivent communiquer les coordonnées d'un correspondant domicilié dans l'agglomération, susceptible d'accueillir l'élève si nécessaire.**

## 1 - HÉBERGEMENT

L'inscription à l'internat vaut pour la totalité de l'année scolaire. Un état des lieux d'entrée de la chambre est fait à l'arrivée de l'étudiant. L'état des lieux de sortie sera à remettre au moment de libérer la chambre en fin d'année courante. En cas de dégradation imputable à l'étudiant, une facturation pourra être effectuée au prix coûtant.

Les chambres sont, pour leur plus grand nombre, à trois places. 2 chambres sont reliées par un bloc sanitaire commun. L'accès aux chambres est possible la journée (voir horaires ci-dessous) pour les **internes uniquement**. Il est de la responsabilité des étudiants de signaler immédiatement toute intrusion étrangère. Les étudiants non internes ont interdiction d'entrer dans les dortoirs.

**Consignes** : Les élèves sont responsables de leur chambre.

- Tous les matins ces dernières doivent être aérées et rangées, lits faits, sol débarrassé de tout ce qui pourrait gêner l'entretien.
- Des bacs sont mis à la disposition pour le tri papier. Les étudiants doivent les vider eux-mêmes dans la poubelle bleue située en salle de permanence cour D.
- Les étudiants ne doivent pas être dans le dortoir **de 8h00 à 11h30** pour permettre le nettoyage et les réparations.
- Les portes de chambre doivent être verrouillées lorsqu'elles ne sont pas occupées.
- Les portes anti-intrusion fermant l'entrée de chaque couloir doivent rester fermées
- Avant chaque période de vacances scolaires, les affaires personnelles doivent être rangées dans les placards et le linge de lit enlevé (alèse et draps).

**Matériel minimal demandé** :

- Couette, oreiller, linge de lit pour matelas en 90 cm x 190 cm (alèse-housse, drap housse, housse de couette)
- linge de toilette personnel
- Cadenas pour placard

Aucun appareil électroménager ou de cuisson n'est autorisé dans les chambres

## 2 - FONCTIONNEMENT DE LA SEMAINE

### 2-1 HORAIRES

L'internat semaine est ouvert du dimanche 19h00 jusqu'au samedi 14h30. Les internes peuvent entrer et sortir librement jusqu'à 22h grâce à leur badge magnétique nominatif. Celui-ci ne doit pas être prêté et l'utilisateur associé sera responsable des faits commis, sauf s'il en a signalé la perte.

Pour des motifs d'ordre culturel ou sportif, les étudiants peuvent être autorisés exceptionnellement à rentrer au lycée au-delà de 22h et jusqu'à minuit, en se faisant prêter un badge spécifique. Ils doivent dans ce cas déposer une demande, auprès du CPE des CPGE.

### 2-2 REPAS

- **Petit déjeuner** : de 7h00 à 7h45 (le réfectoire devant être libéré à 8h00).
- **Déjeuner** : de 11h30 à 13h15. Les selfs devant être libérés à 13h45
- **Dîner** : accueil de 18h à 19h10. Le self d'accueil le soir doit être libéré avant 19h45  
*Attention, le dîner du vendredi soir doit être réservé avant 19h le jeudi par une inscription en ligne sur le site : <https://resto-scolaire.fr/champollion>*

### 2-3 SURVEILLANCE

- Présence de surveillants de service de 18h jusqu'à 23h dans l'établissement.
- Présence de maîtres au pair de 23h à 7h dans les dortoirs.
- Chaque nuit, un fonctionnaire d'astreinte est joignable en cas d'urgence (voir panneau d'affichage dans les dortoirs).

Tout départ ou absence de l'internat doit être **impérativement signalé** au CPE en lui remettant un courrier nominatif, accompagné d'un courrier d'un parent pour les mineurs.

### 2-4 ABSENCES

Durant la semaine, l'interne se trouvant dans l'incapacité d'aller en cours (cf. maladie) devra se signaler immédiatement à l'infirmerie ou en vie scolaire. Pour des raisons de sécurité, aucun malade ne peut rester sans autorisation dans l'internat sur le temps de cours.

## 3 - FONCTIONNEMENT DU WEEK-END

### 3-1 INSCRIPTION

Chaque semaine, les internes CPGE autorisés en début d'année à rester au lycée le week-end devront s'inscrire avant **le jeudi soir** à 19h sur le site <https://lycee-champollion.prepas-plus.fr>

**En s'inscrivant, l'étudiant s'engage à être présent pendant tout le week-end à l'internat. En cas de changement de dernière minute et pour des raisons motivées, il préviendra le CPE des CPGE.**

### 3-2 SURVEILLANCE

- **Chaque week-end, un fonctionnaire d'astreinte logé sur place assure une permanence.** Les étudiants inscrits pour le week-end peuvent le joindre par l'intermédiaire du maître au pair ou par une ligne téléphonique interne, installée dans chacun des couloirs.
- Le Maître au Pair d'astreinte effectue un appel des internes inscrits le samedi à 22h40 dans une salle de la cour i. En cas d'absence à l'appel, les familles sont alertées par le fonctionnaire d'astreinte.

- Tous les étudiants autorisés à rester durant le week-end doivent être présents dans l'établissement du samedi soir 22h30 au dimanche matin 7h00

### **3-3 REPAS**

- Le petit déjeuner du samedi matin est assuré par l'établissement.
- Les repas du samedi et du dimanche sont à l'initiative des étudiants. Un équipement est mis à leur disposition au foyer des internes dont les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte. Pour des raisons de sécurité, **il est interdit de cuisiner dans les chambres.**

## **4 - VIE QUOTIDIENNE A L'INTERNAT**

### **4-1 CONDITIONS DE TRAVAIL DES INTERNES.**

Chaque soir, des **salles de travail** sont mises à la disposition des internes jusqu'à 22h30 : salles I du rez-de-chaussée et du premier étage, salle IS, mezzanine polyvalente, salle H8 et CDI surveillé par un Maître au Pair. Les salles de travail situées dans les combles sont ouvertes jusqu'à 23h. Fenêtres, vasistas et portes doivent être convenablement refermées au départ de chaque salle, pour éviter tout dégât.

### **4-2 FOYER DES INTERNES**

Les internes disposent d'un foyer équipé d'un espace buanderie comprenant un lave-linge, un sèche-linge et du matériel de repassage, ainsi que d'un espace cuisine comprenant micro-ondes, réfrigérateur, plaques vitrocéramiques, de la vaisselle et une batterie de poêles et casseroles mises à disposition pour faciliter l'organisation des étudiants. Ce lieu est également un espace de détente avec un piano accordé et un téléviseur.

**Entretien des lieux :** La désinfection et le nettoyage des sols sont assurés par le personnel du lycée. Le rangement des étagères de denrées, du contenu du réfrigérateur, l'entretien des plaques et de la vaisselle, ainsi que le dépôt du verre dans les containers dédiés sont pris en charge par les utilisateurs, soient les internes. En cas de dysfonctionnement, des mesures de restriction d'accès seront prises.

Le foyer d'internat est ouvert à partir de 16h00 en semaine. Il est ouvert le week-end par le maître au pair de service et fermé le dimanche à 20h. **Les internes non autorisés à rester le WE ne peuvent pas y accéder à leur retour dimanche soir.**

### **4-3 SANTÉ**

Le lycée dispose d'un service d'infirmerie. A son inscription, l'étudiant doit déposer une fiche médicale, de même que les ordonnances et médicaments s'il est en cours de traitement avec procédure PAI. En cas de problème de santé, il peut s'y rendre aux horaires connus.

En l'absence de l'infirmière, l'étudiant peut contacter les maîtres au pair qui se chargeront de relayer auprès des personnels d'astreinte.

**En cas d'urgence, composer le 15.**

### **4-4 SÉCURITÉ DES INTERNES**

Les mêmes règles et principes s'appliquent tant à l'externat qu'à l'internat :

- Tabac, alcool et substances illicites sont interdits.

- Tout objet à caractère offensif ou offensant est interdit.
- Les portes DAS qui verrouillent et sécurisent les accès aux couloirs de l'internat doivent rester fermées.

Par ailleurs, il est conseillé aux internes de ne pas apporter au lycée des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

**En cas de vol ou de perte, seule la police est habilitée à recevoir les plaintes et diligenter les enquêtes.**

#### **4-5 SÉCURITÉ INCENDIE :**

Le lycée est doté d'un système de détection incendie. Aussi, en cas d'alarme incendie (*sirène dans les dortoirs*), tous les étudiants évacuent les bâtiments et se rassemblent dans les espaces dédiés où ils se rangent par dortoir pour faciliter l'appel.

**Cela suppose un esprit responsable et proscrit tout vandalisme** sur les matériels de détection, modification des installations électriques, introduction dans le lycée de substances ou objets dangereux (*matières inflammables, réchauds, radiateurs, pétards...*).

#### **4-6 EXPRESSION DES ETUDIANTS**

Chaque étudiant peut, quand il le désire, rencontrer l'interlocuteur de son choix. Collectivement, il est représenté par **des maîtres au pair** qui servent d'intermédiaires avec les équipes éducatives et apportent leur concours à l'organisation et au fonctionnement de la vie à l'internat (*sécurité*).

#### **4-7 SANCTIONS**

En cas de non-respect de ces règles, les contrevenants pourront faire l'objet de sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement, selon la gravité de leurs manquements : par exemple :

- observation orale donnée par un membre de l'équipe éducative
- avertissement écrit à la famille
- exclusion temporaire ou définitive de l'internat prononcée par le Chef d'Etablissement et/ou le conseil de discipline en cas de fautes répétées ou graves. L'étudiant est, dans ce cas, remis à sa famille ou à son correspondant.